

## Communiqué de presse

---

### 9 décembre 2010 : lancement du Débat public sur l'Interconnexion Sud des lignes à grande vitesse (LGV) en Ile de France

Le débat public sur le projet d'Interconnexion Sud des LGV en Ile de France débute le 9 décembre 2010. Processus démocratique inscrit dans la loi, le débat public est ouvert à tous. Il a pour objectif de permettre à ceux qui le souhaitent de s'informer sur ce projet d'infrastructure, de le discuter et d'exprimer leur avis. Ce débat public est animé par une commission neutre et indépendante de 5 membres, la Commission particulière du débat public sur l'Interconnexion Sud des LGV en Ile de France (CPDP), présidée par M. François Perdrizet. Pour permettre à l'ensemble des citoyennes et des citoyens concernés d'y participer, une douzaine de réunions publiques seront organisées, un site internet spécial est ouvert ([www.debatpublic-interconnexionsudlgv.org](http://www.debatpublic-interconnexionsudlgv.org)) et les « acteurs » du débat : collectivités, associations, chambres consulaires, syndicats... pourront rédiger des cahiers d'acteurs, qui seront édités et distribués par la CPDP.

#### Le projet en bref

Le projet d'Interconnexion Sud des LGV en Ile de France consiste dans la création dans le Sud de l'Ile de France d'une **infrastructure ferroviaire nouvelle** dédiée à la grande vitesse reliant la ligne Atlantique aux autres LGV françaises.

**Objectifs** selon Réseau ferré de France (RFF) : **favoriser les déplacements entre les régions, offrir une alternative aux gares parisiennes, mieux connecter le train et l'avion et inscrire le projet dans le territoire francilien.** Le projet comprend notamment la création d'une gare au niveau d'Orly ; son coût : de 1,5 à 3,4 milliards € selon les options.

**La Commission nationale du débat public a souhaité porter ce projet au débat public du fait de :**

- son **intérêt national** : inscrit au Grenelle de l'environnement, il tend à développer les déplacements province-province et l'intermodalité air – fer en facilitant l'accessibilité aux aéroports d'Orly et de Roissy,
- l'importance des enjeux socio-économiques pour le développement du pôle d'Orly et l'amélioration du fonctionnement du Réseau Express Régional,
- ses **impacts sur l'environnement**, la zone envisagée comprenant plusieurs espaces à forts enjeux environnementaux et des secteurs fortement urbanisés.

## La Commission particulière du débat public

Neutre et indépendante, la **Commission particulière du débat public sur l'Interconnexion Sud des LGV en Ile de France** est présidée par **François Perdrizet**, ingénieur général des ponts et chaussées. Elle comprend **Michèle Tilmont**, architecte urbaniste, **Camille Saïssset**, journaliste spécialiste de l'environnement, **Olivier Klein**, économiste des transports et **Jacques Ducout**, général d'aviation et commissaire enquêteur. Son rôle : informer, écouter et prendre connaissance des avis ou opinions des citoyens. Elle remettra avant le 20 juillet son compte rendu du débat au maître d'ouvrage : elle n'y exprimera pas son opinion mais retranscrira celles du public.

## Plusieurs façons de participer

Le **débat public sur l'Interconnexion Sud des LGV en Ile de France** propose plusieurs modes de participation à la population :

### ➤ Une douzaine de réunions publiques

Après la réunion de lancement du débat à **Massy le 13 décembre à 20 heures à l'espace Liberté**, une dizaine d'autres réunions seront organisées dans le Sud de l'Ile de France, dont une commune avec le débat public sur le Grand Paris, le 13 janvier à Orly ; une réunion sera organisée à Nantes en février. Le tableau détaillé des réunions publiques déjà programmées est joint au présent dossier (cf. Journal du Débat), et sera en ligne sur le site [www.debatpublic-interconnexionsudlgv.org](http://www.debatpublic-interconnexionsudlgv.org).

### ➤ Un site internet

Dès le 9 décembre, le site [www.debatpublic-interconnexionsudlgv.org](http://www.debatpublic-interconnexionsudlgv.org) est à la disposition de tous. En quelques « clics », chacun pourra lire le dossier complet du projet, établi par Réseau ferré de France, télécharger les études techniques, économiques et sociales, poser une question, donner son avis et lire tous les avis et contributions des autres participants au débat. On pourra aussi s'adresser à la Commission du débat public par courrier simple, en écrivant à CPDP, 43 avenue Carnot, 91300 Massy.

### ➤ Une permanence ouverte au public

La Commission particulière du débat public tiendra une permanence dans ses locaux du 43 avenue Carnot à Massy, situés face à la gare RER de Massy Palaiseau. Elle sera ouverte du lundi au vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 18 h. Le public pourra y consulter tous les documents du débat.

### ➤ Les cahiers d'acteurs

Dans le cadre du débat public, la Commission particulière éditera et publiera les contributions écrites rédigées par les acteurs du débat, mises en page selon la maquette commune à tous les **cahiers d'acteurs** ; un acteur peut être une collectivité territoriale, une chambre consulaire, un parti politique, un établissement public, une entreprise, une association, un syndicat... L'objectif est de mettre à disposition de tous

l'ensemble des opinions et points de vue sur le projet. Ces contributions sont libres et volontaires ; leur contenu n'engage que la responsabilité de leur auteur. La Commission particulière examinera, sans juger du fond, si la contribution répond aux règles suivantes : faire part d'observations, de propositions, d'un avis sur le projet en débat, être argumentée, respecter les règles légales, que son auteur soit identifié, qu'elle respecte le cadre éditorial de la CPDP. La Commission particulière s'engage à diffuser les cahiers d'acteurs à ses frais aussi largement que possible et dans les mêmes conditions que l'ensemble des documents du débat public.

### **Un processus démocratique inscrit dans la loi**

La pratique du débat public est née avec la loi du 2 février 1995, dite loi Barnier, sur le renforcement de la protection de l'environnement. La loi du 27 février 2002 a donné à la Commission Nationale du Débat Public (CNDP) le statut d'autorité administrative indépendante. La CNDP est chargée de veiller au respect de la participation du public au processus d'élaboration des grands projets d'aménagements ou d'équipement d'intérêt national si ils comportent de forts enjeux socio-économiques ou ont des impacts significatifs sur l'environnement ou l'aménagement du territoire. Le décret n°2002 1275 du 22 octobre 2002 définit les conditions de la saisine de la CNDP. La CNDP est composée de 21 membres, nommés pour cinq ans. Son président est Philippe Deslandes, ses deux vices-présidents Patrick Legrand et Philippe Marzolf ([www.debatpublic.fr](http://www.debatpublic.fr)).

Les dépenses relatives à l'organisation matérielle d'un débat public sont à la charge du maître d'ouvrage, dans le cas de ce projet, Réseau ferré de France.

**Contact presse : Pascale Montéville**

**01 43 80 66 72**

**06 30 73 87 11**

**[pmonteville@orange.fr](mailto:pmonteville@orange.fr)**